

## SECOURISME – Formation PSC1 + RIFAP/RIFAA

### CANDIDAT

Prénom/Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Né (e) le : ..... à : .....

Email : ..... @.....

Les convocations et les communications étant envoyées par mail, merci d'inscrire votre adresse de façon lisible.

Tél. : ..... Nationalité : .....

Niveau de plongeur : ..... Délivré le : .....

Nom du Club : .....

N° du Club : ..... Licence N° : .....

Fait à : ..... le : .....

Signature :

### Calendrier de la formation – Cochez la date choisie

3 & 4 décembre 2011

21 & 22 janvier 2012

04 & 05 février 2012

24 & 25 mars 2012

**Cours le samedi de 9h00 à 18h00 et le dimanche de 9h00 à 12h00 dans les locaux du Comité de Paris**  
**Séances en piscine le dimanche de 13h30 à 17h30 avec votre équipement y compris le scaphandre complet**  
**Piscine Georges Hermant – 6-10 rue David d'Angers – 75019 Paris**

### LE PRESIDENT DU CLUB (2)

Fait à ..... le .....

Prénom & Nom:

Signature & tampon du club

.....

Atteste présenter le candidat ci-dessus nommé, à la session PSC1 organisée par le Codep Paris- FFESSM

(2) N'oubliez pas que votre club doit être à jour de sa cotisation 2011-2012 au Codep Paris pour pouvoir présenter ce candidat à cette formation

## PIECES A JOINDRE A VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION

---

- Photocopie de la licence FFESSM 2012
- Chèque de 92 euros à l'ordre de FFESSM-Codep Paris
- Photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique ou à l'apnée de moins de 1 an
- Une enveloppe au format 16x23 cm, libellée à votre adresse et affranchie au tarif normal

les originaux vous seront demandés au démarrage de la formation

Le dossier est à retourner au Codep Paris en mentionnant « **Formation Secourisme** »

**Contact : Pascal Lépine, [secourisme@ffessm-cd75.org](mailto:secourisme@ffessm-cd75.org)**

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 15 jours calendaires avant le démarrage de la session, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier arrivé après cette date pourra être refusé. Le Codep Paris se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Vous en serez alors avisé par mail au plus tard 10 jours avant le démarrage de la formation et votre dossier vous sera retourné ou conservé, à votre demande, pour une session ultérieure.